

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 28 février 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit du mois de février
DEPARTEMENT du CANTAL			
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
23	23	22	Présents : Gilbert CROS, Robert PISSAVY, Dimitri OCTAVIE, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Flore COUTURE.
Date de la convocation : 09 février 2024			Présents par procuration : Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Annie COUDERC donne pouvoir à Jean BOUCHER, Eric TUPHE donne pouvoir à Christian PICHOT- DUCLOS, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Pierre JUILLARD, Christian GRAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND.
Date d'affichage : 09 février 2024			Absent : Alain BARRES.
Vote : Pour : 22			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE
Contre : 0			
Abstention : 0			

OBJET : Extension du dispositif de vidéoprotection voie urbaine

Demande de subvention CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES – Sécuriser ma commune
par l'acquisition et l'installation d'équipements adaptés

Demande d'autorisation auprès de la Préfecture du Cantal

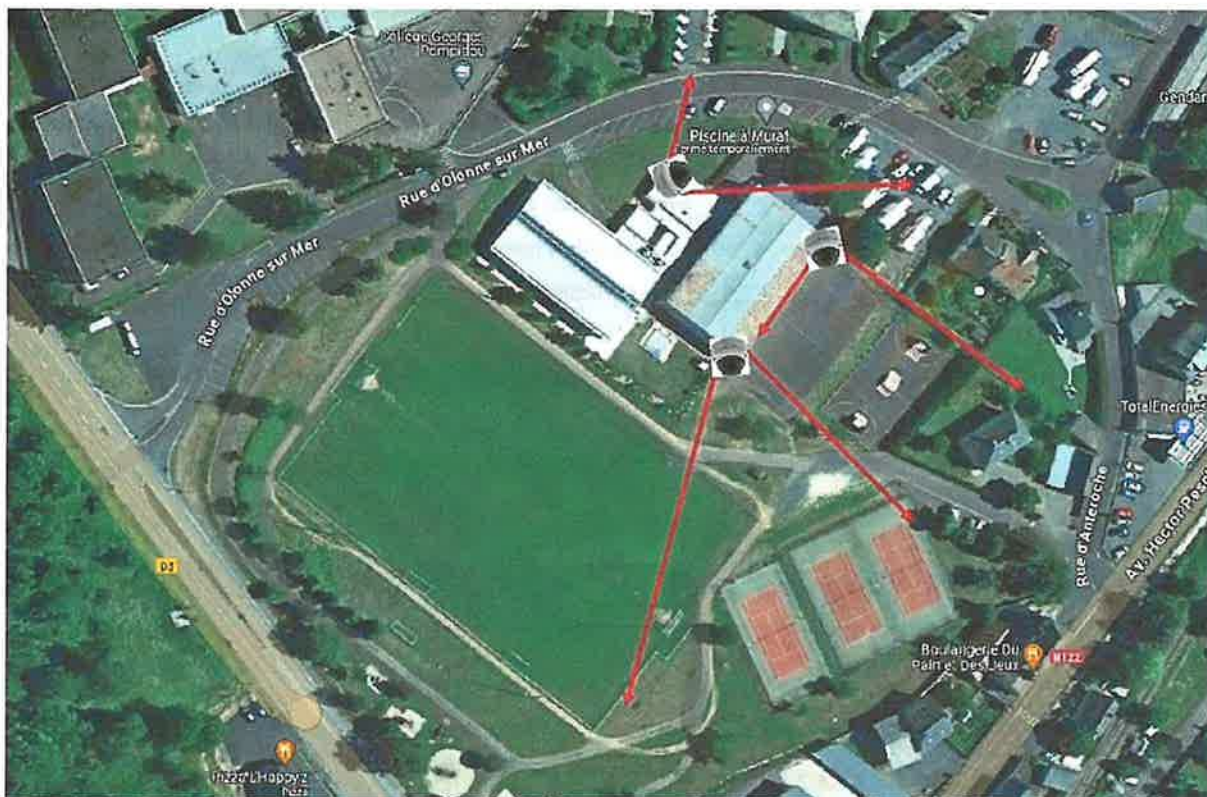
Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune et particulièrement les entrées de ville en janvier 2024.

Monsieur le Maire rappelle le développement de l'aire sportive de la Croix-Jolie avec les travaux du parc pour enfant, du stade, du city-parc et des tennis en 2023.

Monsieur le Maire rappelle les discussions en réunion publique autour du dispositif de vidéoprotection.

RF
Préfecture du Cantal
Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/03/2024
015-200071702-DE_019_2024-DE

Monsieur le Maire propose l'extension du dispositif de vidéoprotection de voie urbaine à la zone sportive de la Croix-Jolie comme sur le schéma ci-contre avec l'installation de 3 caméras pour protéger les installations sportives de la commune :



Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT	SUBVENTIONS	Taux	MONTANT HT
EXTENSION DISPOSITIF A L'AIRE DE LA CROIX JOLIE - DEVIS PROXISURE	5 346,00 €	CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	50%	2 673,00 €
TOTAL HT	5 346,00 €	TOTAL	50%	2 673,00 €
TOTAL TTC	6 415,20 €			

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **SOLLICITE** une subvention de 2 673.00 € au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour l'extension du dispositif de vidéoprotection de voie urbaine ;
- **DEMANDE** l'autorisation d'installer cette extension auprès des services de la Préfecture du Cantal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune.

RF
Préfecture du Cantal

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/03/2024
015-200071702-DE_019_2024-DE